

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 28 JANVIER 2020**

Le Conseil Municipal de la commune de DIEMOZ, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur REY Christian, Maire.

Présents : REY Christian Maire. Mme Mrs les Adjointes : TOUCHANT Muriel, GALLON Philippe, MAGNARD Corinne, ODET Guy, MUCCIARELLI Laurence.

Mme Mrs les Conseillers Municipaux : PARRAIN Gilbert, CHAPUIS Jacqueline, PETIET Andrée, MOSA Denise, DELORME Jacques, BUISSON Alain, JULLIEN Bernard, ROZIER Franck, NEPLE Alain, NAVARRO Isabelle, VIDAL Anne Marie, VIGNAT Ingrid, POUZET Andrée.

Excusés : ROHEL Jean Paul, HOUDEAU Annick

Procurateur de SAYER Yvan à ODET Guy, de SAUGEY Catherine à POUZET Andrée.

### **« Installation d'un distributeur de billets à DIEMOZ »**

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers de remerciements adressés au conseil municipal par les administrés et les associations.

Nombreux remerciements adressés également à la commune pour le ramassage des branches effectué chez les personnes âgées de plus de 70 ans suite aux intempéries de neige.

Suite à l'épisode neigeux de novembre les réparations sur le réseau électriques ont été effectuées mais concernant le réseau Orange il reste des interventions à programmer par le prestataire des télécommunications.

## **1. FINANCES**

### **01/2020 : Participation financière Tennis club de Diémoz**

Dans le cadre de la réalisation des travaux de construction du court de tennis couvert, le Tennis Club de Diémoz a sollicité une aide financière de la Fédération Française de Tennis. Une Aide au Développement des Clubs et de la Pratique (ADCP) d'un montant de 29 760 € a été accordée au tennis club. A ce titre le tennis club propose de reverser cette somme à la commune pour la réalisation des travaux dès que l'association aura reçu le versement correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la proposition du tennis club de Diémoz pour le versement à la commune d'une participation financière pour la réalisation des travaux du tennis couvert,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'encaissement de cette participation financière.

**02/2020 : Tennis couvert et pôle ado : Avenant n°1**

Dans le cadre de la réalisation des travaux de construction du court de tennis couvert et du pôle ado, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de valider l'avenant n°1 aux travaux suite à des modifications apportées sur le marché de base du local ado et du tennis couvert.

	HT	TTC
Marché initial	603 351.59	724 021.91
Avenant n°1	15 928.70	19 114.44
TOTAL	619 280.29	743 136.35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE l'avenant n°1 des travaux de construction du tennis couvert et du pôle ado pour un montant de 15 928.70 € ht,  
CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet avenant,  
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les paiements correspondants.

**03/2020 : Tennis couvert et pôle ado : Avenant n°2**

Dans le cadre de la réalisation des travaux de construction du court de tennis couvert et du pôle ado, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de valider l'avenant n°2 aux travaux suite à des modifications apportées sur le marché de base du local ado et du tennis couvert.

	HT	TTC
Marché initial	619 280.29	743 136.35
Avenant n°1	21 000	25 200
TOTAL	640 280.29	768 336.35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE l'avenant n°2 des travaux de construction du tennis couvert et du pôle ado pour un montant de 21 000 € ht,  
CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet avenant,  
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les paiements correspondants.

**04/2020, 05/2020, 06/2020 : Rénovation de deux courts de tennis extérieurs : Demande de subventions Département de l'Isère, Région Auvergne Rhône Alpes et Fédération Française de Tennis**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 12 novembre 2019 approuvant le montant prévisionnel de 89 420 € ht pour les travaux de rénovation de deux courts de tennis extérieurs en enrobé résine.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière de la part du Département de l'Isère, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Fédération Française de Tennis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
SOLLICITE une subvention du Département de l'Isère pour la rénovation de deux courts de tennis extérieurs en enrobé résine,  
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation de cette opération et à effectuer les paiements correspondants.

\*Monsieur le Maire précise que tous les équipements sportifs communaux seront équipés en LED.

#### 07/2020: EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES « CONTRIBUTIONS AU SDIS » RAPPORT CLECT DU 13/11/2019

Par délibération du 4 juillet 2019, le conseil communautaire de la CC CND a approuvé à l'unanimité le transfert de compétence « Contributions au SDIS ». Le conseil municipal de DIEMOZ a également approuvé ce transfert par délibération du 17 Juillet 2019.

Au vu des délibérations favorables de l'ensemble des conseils municipaux du territoire, la modification des statuts communautaires a été entérinée par arrêté préfectoral du 4 octobre 2019.

A effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le transfert de compétence « Contributions au SDIS 38 » entraîne des transferts de charges concernant les 10 communes du territoire - Bonnefamille, Charantonnay, Diémoz, Grenay, Heyrieux, Oytier-Saint-Oblas, Roche, Saint-Georges-d'Espéranche, Saint-Just-Chaleyssin, Valencin – ainsi que cela a été constaté dans leur compte administratif de l'année 2019.

En date du 16 décembre 2019, la CCCND nous a notifié le rapport adopté par la CLECT lors de sa séance du 13 novembre 2019, fixant le transfert de charge relatif à la compétence « Contribution au SDIS » à 50 % du montant des contributions communales 2019, comme récapitulé ci-après :

COMMUNE	CONTRIBUTION AU SDIS 38 ANNEE 2019	TRANSFERT DE CHARGE A DEDUIRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION A COMPTER DE 2020
Bonnefamille	22 177	11 089
Charantonnay	39 705	19 853
<b>Diémoz</b>	<b>55 353</b>	<b>27 677</b>
Grenay	32 951	16 476
Heyrieux	104 323	52 162
Oytier-Saint-Oblas	57 087	28 544
Roche	41 893	20 947
Saint-Georges-d'Espéranche	77 780	38 890

Saint-Just-Chaleyssin	53 898	26 949
Valencin	51 800	25 900
<b>TOTAL</b>	<b>536 967</b>	<b>268 484</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 13 novembre 2019, notifié par la CC CND en date du 16 décembre 2019,  
 APPROUVE à l'unanimité l'évaluation réalisée par la CLECT concernant le transfert de charges « Contribution au SDIS » correspondant à 50 % du montant des contributions communales 2019, soit un montant de 27 677 € pour la commune de DIEMOZ, à déduire des attributions de compensation versées à la commune par la CC CND, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

\*Monsieur le Maire précise que l'attribution de compensation sera révisée prochainement avec les charges de la pépinière d'entreprises 2019.

**☞ 08/2020 : TE 38 travaux sur réseau France télécom Trievoz gilet Dossier 19.008.144**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Telecom, Les montants prévisionnels sont les suivants.

-Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	9 653 €
-Le montant total de financement externe serait de	2 400 €
-Les frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élèvent à	460 €
-La contribution aux investissements pour cette opération s'élèverait à	6 793 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux ils seront à nouveau présentés,

Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

Le conseil, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité,

Prend ACTE de l'avant-projet de travaux et du plan de financement prévisionnels de l'opération à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 9 653 €

Financements externes : 2 400

Participation prévisionnelle : 7 253 €

(Frais TE38 + contribution aux investissements)

Prend ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour 460 €

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront réalisés en commun avec Bonnefamille.

**☞09/2020 : Convention de déneigement**

Monsieur le Maire rappelle que la commune effectue le déneigement de la voirie communale en collaboration avec certains agriculteurs de la commune et à ce titre il propose de fixer le tarif horaire

d'une intervention de déneigement à 80 € ht par heure. Les modalités d'intervention seront fixées par convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
APPROUVE le tarif horaire du déneigement des voies communales à 80 € ht par heure,  
PRECISE que les modalités de déneigement seront fixées par convention.

\*Travaux de déboisement : le coût des travaux de déboisement effectués sur la commune s'élève à 30 000 € comprenant l'intervention d'une entreprise spécialisée et la location de nacelles. Des travaux seront également effectués à proximité de l'étang communal.

Pas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les fortes chutes de neige.

## **2. INSTALLATION D'UN DUN DISTRIBUTEUR DE BILLETS**

\*Monsieur le Maire rappelle que différentes démarches avaient été effectuées avec différents établissements bancaires depuis plusieurs années pour l'installation d'un distributeur de billets sur la commune, mais aucune suite n'avait été donnée après détérioration du distributeur du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Ce nouveau dispositif sera installé avant l'été.

### **🔗 10/2020 : Installation d'un distributeur de billets : point cash village**

Suite aux directives données par l'Etat une campagne est lancée pour l'installation de distributeurs de billets dans les communes en partenariat avec les établissements bancaires. Monsieur le Maire précise que Brink's France met en service des distributeurs de billets « point cash » dans les communes afin de répondre aux attentes des habitants selon les modalités suivantes :

- Ce dispositif est installé dans un local sécurisé
- Brink's fournit l'automate et assure la mise en sécurité du site
- La commune finance la mise aux normes du site : le montant prévisionnel des travaux s'élève à 15 000 € ht.
- Une prestation clé en main d'un montant mensuel dégressif entre 1300 € et 500 € selon le nombre de retraits : plus l'automate est utilisé, moins son coût est élevé pour la collectivité

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE la proposition de Brink's France pour l'installation d'un distributeur de billets sur la commune de DIEMOZ,  
APPROUVE la réalisation des travaux de mise en sécurité du local pour le distributeur de billets d'un montant prévisionnel de 15 000 € ht,  
APPROUVE les conditions financières de fonctionnement de l'automate avec la Brink's France et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

## **3. QUESTIONS DIVERSES**

-Assainissement : Conformément au Schéma Directeur d'Assainissement la commune a réalisé son bassin d'écroulement et la station d'épuration de Reventin Vaugris a été mise en conformité.

-Accompagnement des communes iséroises vers le label « Villes et Villages fleuris » : Visites croisées effectuées avec le CAUE et le Département de l'Isère pour déterminer les points forts et les points à améliorer en matière de qualité environnementale.

Points forts : bonne gestion des espaces publics avec parking et bâtiments, espaces publics propres

Points à améliorer : mobilier urbain, jardins familiaux, Eco pâturage

-Modification des horaires d'ouverture de la médiathèque à compter du 6 janvier 2020 suite à une demande des adhérents :

Mardi 10h30-12h30 et 16h-18h

Mercredi 15h-18h

Vendredi 16h-19h

-Agrandissement du restaurant scolaire de l'école élémentaire : les travaux sont terminés et le nouveau mobilier est installé. Satisfaction des enfants et du personnel pour cette réalisation.

-Restaurant scolaires : notre prestataires SHCB privilégie les circuits courts et les produits du terroir avec 50% de bio pour la préparation des repas.

-Sorties de ski : 3 sorties de ski sont organisées pour les CM2 et les membres du conseil des enfants de CM1 (37 enfants en moyenne). Journée gratuite pour les enfants avec prise en charge sur place par l'école de ski de Saint Pierre de Chartreuse. Monsieur le Maire remercie les accompagnants. Sorties très appréciées par les enfants et remerciements des parents à l'attention du CCAS pour l'organisation de ces journées.

-Tennis : travaux en cours pour la couverture des terrains de tennis.

-Nombreuses dégradations et actes de vandalisme sur les bâtiments publics : procédure en cours auprès de la gendarmerie et plainte déposée.

-Remerciements adressés au conseil municipal et à la commission des sports suite à l'assemblée générale des sports mécaniques qui a eu lieu sur notre commune, notamment pour la mise à disposition des salles. Importantes retombées économiques pour nos commerçants locaux.

<b>REY Christian</b>	
<b>TOUCHANT Muriel</b>	
<b>SAYER Yvan</b>	
<b>GALLON Philippe</b>	
<b>MAGNARD Corinne</b>	
<b>ODET Guy</b>	
<b>MUCCIARELLI Laurence</b>	
<b>PARRAIN Gilbert</b>	
<b>CHAPUIS Jacqueline</b>	
<b>PETIET Andrée</b>	
<b>MOSA Denise</b>	
<b>DELORME Jacques</b>	
<b>BUISSON Alain</b>	
<b>JULLIEN Bernard</b>	
<b>ROZIER Franck</b>	
<b>NEPLE Alain</b>	
<b>NAVARRO Isabelle</b>	
<b>VIDAL Anne Marie</b>	
<b>VIGNAT Ingrid</b>	
<b>ROHEL Jean Paul</b>	
<b>HOUDEAU Annick</b>	
<b>SAUGEY Catherine</b>	
<b>POUZET Andrée</b>	